

Questions orales

La ministre a avoué en cette Chambre ne pas s'intéresser à la gestion du projet Hibernia. Le vérificateur général, lui, s'intéresse à la question et affirme qu'il n'existe au gouvernement aucune évaluation permettant de déterminer la rentabilité d'Hibernia.

La ministre des Ressources naturelles confirme-t-elle l'information contenue dans le rapport du vérificateur général à l'effet que son ministère ne dispose d'aucun moyen pour évaluer le projet d'Hibernia dans lequel le gouvernement investit des milliards de dollars?

[Traduction] -

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de rassurer le député d'en face: le gouvernement s'intéresse vivement à la gestion globale du projet Hibernia. Ce que j'ai dit, c'est que nous ne prenons pas part aux décisions quotidiennes de gestion ou d'exploitation du projet.

J'ai lu ce que le vérificateur général a déclaré dans son rapport. Pour être juste, le député devrait souligner que, de l'avis du vérificateur général, nous avons fait beaucoup d'efforts pour mettre en place des mécanismes qui visent à ce que le projet soit bien géré et que l'argent des contribuables soit dépensé à bon escient.

Permettez-moi de dire au député que nous continuerons d'améliorer ces mécanismes pour que l'argent des contribuables soit dépensé d'une manière efficace.

• (1435)

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, ce que la ministre omet de dire c'est que ce mécanisme d'évaluation sera complètement prêt une fois la construction d'Hibernia terminée. La belle affaire!

Dans le contexte actuel de la crise des finances publiques, comment la ministre peut-elle expliquer aux contribuables canadiens et québécois qu'elle est en train d'engloutir 3 milliards de dollars dans un projet, sans disposer d'aucun moyen d'évaluer sa rentabilité?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de dire très clairement que le gouvernement du Canada possède bel et bien un mécanisme d'évaluation. Le vérificateur général nous a proposé de l'améliorer, et c'est ce que nous faisons.

* * *

LE DÉFICIT

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le gouvernement a demandé des propositions de nature à réduire les dépenses. Dernièrement, M. Parizeau a déclaré que notre système de péréquation était trop généreux et sapait l'esprit d'initiative des Québécois. Pourquoi le gouvernement ne

fait-il pas d'une pierre deux coups: réduire le déficit de trois milliards de dollars et cesser de saper l'esprit d'initiative des Québécois?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, les déclarations du premier ministre du Québec sont très intéressantes.

Oui, nous pourrions peut-être étudier sa suggestion de réduire un paiement de transfert de cet ordre, mais je pense qu'elle n'est pas encore au point. Je pourrais même faire d'une pierre quatre coups, mais je pense que, dans l'intérêt des Québécois, il vaut mieux maintenir le système de péréquation.

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, dans son rapport, le vérificateur général fait observer que l'aide sociale et l'assurance-chômage créent une dépendance et aggravent la situation du chômage au Canada. Le premier ministre voit-il les possibilités d'économies budgétaires qui se dégagent de ces faits?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, bien avant la publication du rapport du vérificateur général, nous avons décidé de procéder à une réforme dans ce secteur pour faire en sorte que ces économies puissent servir à créer des possibilités d'emploi et de formation.

Le but principal, ce n'est pas de faire de l'argent pour réduire le déficit. Si nous pouvons faire les deux en même temps, c'est merveilleux. L'objectif principal, c'est d'utiliser les deniers publics à meilleur escient pour aider les gens à acquérir la formation voulue et à trouver un emploi dans le but de devenir productifs. C'est précisément ce que le ministre du Développement des ressources humaines est en train de faire. Je me réjouis de ce qu'il peut compter sur l'appui du député.

* * *

[Français]

LE CANADIEN NATIONAL

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Pressé de questions par les journalistes, le président du Canadien National, M. Paul Tellier, a admis hier en conférence de presse que trois ou quatre administrateurs du CN bénéficiaient des mêmes avantages que lui, soit des prêts sans intérêt.

Puisque ces prêts sans intérêt ne figurent pas à la circulaire d'information annuelle de la compagnie, le ministre peut-il confirmer les informations de M. Tellier et nous indiquer combien de cadres supérieurs du CN bénéficient de ce type de privilège et à combien s'élèvent les fonds des contribuables qui sont ainsi prêtés aux dirigeants du CN?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, comme mon honorable collègue le sait très bien, hier, on a expliqué que les avantages dont bénéficie le PDG du CN, ainsi que les membres du bureau de direction, sont une affaire qui est réglée à l'intérieur du bureau de direction. Le salaire est fixé par décret en conseil.